



Police
Locale
SAMSOM
5307

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE POLICE DU

19 juin 2018

Séance publique

1. Budget 2018 : Investissement inférieur à 30.000,00 euros HTVA
2. Budget 2018 : Approbation d'un cahier des charges
3. Cadre Opérationnel : Appel à la mobilité 2018-03
4. Cadre Officier : Appel à la mobilité 2018-03
5. Rapport d'activités 2017
6. Approbation du procès-verbal du 29 mars 2018

Début à 18h01.

Excusé : Monsieur LECONTE

Absents : Messieurs SOTTIAU, Michel ROMAIN et Mesdames DEPAIRE et DAFPE

Objet n°1 : Budget 2018 : Investissement inférieur à 30.000,00 euros HTVA

Le Conseil de Police,

Vu l'article 11, 1er alinéa de la loi du 7 décembre 1998;

Vu l'article 33 de la loi du 7 décembre 1998 et l'article 234, alinéa 1er de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics;

Vu la loi du 16 février 2017 modifiant la loi du 17 juin 2013;

Vu l'arrêté royal Passation marchés publics du 18 avril 2017;

Vu l'arrêté royal Exécution marchés publics du 14 janvier 2013;

Vu le budget 2017;

Considérant qu'il est régulièrement inscrit au budget 2018 nombre de petites allocations relevant du service extraordinaire pour lesquelles il convient de fixer le mode de passation des marchés publics;

Attendu qu'il faut aménager les garages de Sombreffe afin de pouvoir rentrer les nouvelles motos dans le garage;

Attendu qu'il faut remplacer 15 chaises visiteurs à notre antenne de proximité et notre antenne de Sombreffe car celles existantes sont vétustes;

Attendu qu'il faut acquérir 25 étagères pour l'entreposage des saisies effectuées par les

différents services de la zone de police;

Attendu qu'il faut acquérir un nouveau caisson mobile afin de remplacer celui qui est cassé;

Attendu qu'il faut acquérir une nouvelle armoire pour le service du personnel afin de remplacer celle qui est cassée;

Attendu qu'il faut remplacer 12 radios pour le service Enquêtes et Recherches afin de remplacer les radios Nokia achetées il y a 14 ans;

Attendu qu'il faut acquérir deux nouveaux masques anti-gaz afin d'équiper deux nouveaux membres du personnel qui feront du maintien de l'ordre;

Attendu qu'il faut acquérir trois nouveaux GPS afin de remplacer ceux qui sont cassés;

Oui le rapport de Monsieur Daniel GOUKENS, Chef de Corps f.f.;

DECIDE : à l'unanimité

Article 1er

Des marchés seront passés, sur base de crédits extraordinaires portés au budget, ayant pour objet les fournitures, les services ou les travaux suivants :

Article	Désignation	Estimation TVAC
330/72451	Aménagement du garage de notre antenne de Sombreffe	5.000,00 euros
330/74151	15 chaises visiteurs	1.500,00 euros
330/74151	25 étagères saisies	1.500,00 euros
330/74151	1 caisson mobile	200,00 euros
330/74151	1 armoire de bureau	220,00 euros
33001/74451	12 radios pour le SER	15.000,00 euros
33001/74451	2 masques anti-gaz	700,00 euros
33001/74451	3 GPS	350,00 euros

Article 2

Les marchés dont il est question à l'article 1er, pour un montant estimatif ne dépassant pas 30.000,00 euros HTVA, soit 36.300,00 euros TVAC seront passés sur simple facture acceptée.

Article 3

Vu l'arrêté royal Exécution marchés publics du 14 janvier 2013.

Article 4

Copie de la présente sera transmise, pour disposition, à Madame Anne-Sophie CHARLES, Comptable Spéciale ainsi qu'au service logistique.

Article 5

Copie de la présente sera transmise au Ministre de l'Intérieur pour information, et à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur, pour approbation.

Approbation à l'unanimité

Objet n°2 : Budget 2018 : Approbation d'un cahier des charges

2.1. Carburant

Le Conseil de Police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux

niveaux ;

Vu les lois et arrêtés relatifs aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services, ainsi que les arrêtés d'exécution ;

Attendu que le cahier des charges relatif à la fourniture de carburant pour la zone de police se terminera le 31 décembre 2018;

Attendu que la zone de police doit se fournir en carburant pour les véhicules de service auprès de station service;

Attendu qu'un cahier spécial des charges pour une procédure ouverte pour la fourniture de carburant pour les véhicules de la zone de police SAMSOM, carburants fournis aux pompes à l'enseigne de l'adjudicataire, 2019-2022 a été établi;

Attendu que pour ce marché, un crédit global de 50.000,00 euros/année sera prévu à l'article 330/12703 du budget 2019 au budget 2022;

Où le rapport de Monsieur D. GOUKENS, Chef de Corps f.f.;

DECIDE : à l'unanimité

Article 1

D'approuver le cahier des charges pour un appel d'offre ouvert pour la fourniture de carburant pour les véhicules de la zone de police SAMSOM, carburants fournis aux pompes à l'enseigne de l'adjudicataire, 2019-2022.

Article 2

D'imputer la dépense résultant de cette fourniture sur l'article 330/12703 du budget 2019 au budget 2022 pour la somme de 50.000,00 euros chaque année.

Article 3

Copie de la présente sera transmise au Ministre de l'Intérieur pour information, et à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur, pour approbation.

Approbation à l'unanimité.

2.2. Téléphonie mobile

Le Conseil de Police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu les lois et arrêtés relatifs aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services, ainsi que les arrêtés d'exécution ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 sur ASTRID;

Attendu que la zone de police doit revoir son marché concernant sa téléphonie mobile;

Attendu que la zone de police avait fait appel au marché de la police fédérale où le fournisseur désigné était la société Mobistar;

Attendu que la zone de police fait appel au marché astrid;

Attendu qu'il existe un marché pour la téléphonie mobile sous blue light mobile;

Attendu que ce marché porte la référence suivante :

➤ **CD-MP-00-40**

Attendu que pour ce marché, un crédit global de 38.000,00 euros/année sera prévu à l'article 330/12311 à partir du budget 2019;

Où le rapport de Monsieur D. GOUKENS, Chef de Corps f.f.;

DECIDE : à l'unanimité

Article 1

D'avoir recours au marché astrid portant la référence CD-MP-00-40.

Article 2

D'imputer la dépense résultant de cette fourniture sur l'article 330/12311 à partir du budget 2019 pour la somme de 38.000,00 euros/an.

Article 3

Copie de la présente sera transmise au Ministre de l'Intérieur pour information, et à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur, pour approbation.

Approbation à l'unanimité

2.3. Téléphonie fixe

Le Conseil de Police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu les lois et arrêtés relatifs aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services, ainsi que les arrêtés d'exécution ;

Attendu que la zone de police doit revoir son cahier des charges relatif à la téléphonie fixe;

Attendu qu'un cahier spécial des charges pour une procédure ouverte pour la téléphonie fixe de la zone de police SAMSOM sera établi;

Attendu que pour ce marché, un crédit global de 38.000,00 euros/année sera prévu à l'article 330/12311 à partir du budget 2019;

Où le rapport de Monsieur D. GOUKENS, Chef de Corps f.f.;

DECIDE : à l'unanimité

Article 1

D'approuver le cahier des charges pour une procédure ouverte pour la téléphonie fixe de la zone de police SAMSOM.

Article 2

D'imputer la dépense résultant de cette fourniture sur l'article 330/12311 à partir du budget 2019 pour la somme de 38.000,00 euros/an.

Article 3

Copie de la présente sera transmise au Ministre de l'Intérieur pour information, et à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur, pour approbation.

Approbation à l'unanimité.

Objet n°3 : Cadre Opérationnel : Appel à la mobilité 2018-03

LE CONSEIL DE POLICE

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux;

Vu l'Arrêté Royal du 30 mars 2001 portant sur la position juridique du personnel des services de police;

Vu l'Arrêté Royal du 5 septembre 2001 fixant l'effectif minimal du personnel opérationnel, administratif et logistique de la police locale;

Vu l'Arrêté Royal du 7 décembre 2001 déterminant les normes d'encadrement des membres du personnel de la police locale;

Vu la délibération du Conseil de Police du 29 mars 2018 approuvant l'appel à la mobilité 2018-01 pour un cadre moyen au service Interventions;

Attendu que le seul candidat qui postulait s'est désisté au profit d'une autre zone de police;

Attendu qu'il faut pallier au remplacement d'un inspecteur principal au sein du service Interventions;

Attendu que pour les vacances d'emploi pour :

> un cadre moyen pour le service Interventions sont transmises à la Direction Générale des Ressources Humaines - Direction de la Mobilité et de la Gestion des Carrières, rue Fritz Toussaint, 47 à 1050 Bruxelles;

Attendu que la date ultime d'introduction des candidatures sera fixée par la Direction de la Mobilité et Gestion des carrières;

Attendu que la date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit intervenir sera déterminée par la zone;

Attendu que les candidats cadre moyen pour le service Interventions se présenteront devant une commission de sélection qui est la suivante :

- > Le Commissaire Divisionnaire Claude GREGOIRE, Chef de Corps;*
 - > Le Commissaire Divisionnaire Daniel GOUKENS, Service Logistique;*
 - > Le Commissaire Christophe LIEGEOIS, Service Interventions;*
 - > Madame Sophie PISART, Direction des Ressources Humaines, Secrétaire de la Commission de Sélection*
 - > Le Commissaire Guy DEJAIFFE étant le suppléant;*
- Attendu qu'il convient de faire appel à la mobilité 2018-03 pour le recrutement d'un cadre moyen (inspecteur principal de police) - Service Interventions;*

Où le rapport de Monsieur Daniel GOUKENS, Chef de Corps f.f.;

DECIDE : à l'unanimité

Article 1er

D'approuver la procédure d'appel à la mobilité 2018-03 pour le recrutement

- > d'un cadre moyen - Service Interventions.*

Article 2

D'approuver la Commission de Sélection pour le cadre moyen - Service Interventions :

- > Le Commissaire Divisionnaire Claude GREGOIRE, Chef de Corps;*
- > Le Commissaire Divisionnaire Daniel GOUKENS, Service Logistique;*
- > Le Commissaire Christophe LIEGEOIS, Service Interventions;*
- > Madame Sophie PISART, Direction des Ressources Humaines, Secrétaire de la Commission de Sélection;*
- > Le Commissaire Guy DEJAIFFE étant le suppléant.*

Article 3

Copie de la présente délibération sera transmise, pour disposition, à Madame Katty PARIS - Assistance administrative - Service Ressources Humaines ainsi qu'à la Police Fédérale - Service DGP/Mobilité.

Article 4

Copie de la présente sera transmise au Ministre de l'Intérieur et à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur, pour approbation

Approbation à l'unanimité.

Objet n°4 : Cadre Officier : Appel à la mobilité 2018-03

LE CONSEIL DE POLICE

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux;

Vu l'Arrêté Royal du 30 mars 2001 portant sur la position juridique du personnel des services de police;

Vu l'Arrêté Royal du 5 septembre 2001 fixant l'effectif minimal du personnel opérationnel, administratif et logistique de la police locale;

Vu l'Arrêté Royal du 7 décembre 2001 déterminant les normes d'encadrement des membres du personnel de la police locale;

Vu la délibération du Conseil de Police approuvant l'appel à la mobilité 2018-03 pour un commissaire;

Attendu que le candidat qui avait postulé s'est désisté le 15 juin 2018;

Attendu que le Commissaire Sylvain HELAS - Service Enquêtes et Recherches - fait mobilité à la police fédérale au 1er juillet 2018;

Attendu que pour les vacances d'emploi pour :

➤ *un commissaire - Service Enquêtes et Recherches est transmise à la Direction Générale des Ressources Humaines - Direction de la Mobilité et de la Gestion des Carrières, rue Fritz Toussaint, 47 à 1050 Bruxelles;*

Attendu que la date ultime d'introduction des candidatures sera fixée par la Direction de la Mobilité et Gestion des carrières;

Attendu que la date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit intervenir sera déterminée par la zone;

Attendu que les candidats commissaire pour le service Enquêtes et Recherches se présenteront devant une commission de sélection qui est la suivante :

➤ *Le Commissaire Divisionnaire Claude GREGOIRE, Chef de Corps;*

➤ *Le Commissaire Sylvain HELAS;*

➤ *Le Commissaire Christophe LIEGEOIS, Service Interventions;*

➤ *Madame Sophie PISART, Direction des Ressources Humaines, Secrétaire de la Commission de Sélection;*

➤ *Le Commissaire Divisionnaire Bernard DEHON sera suppléant;*

Attendu qu'il convient de faire appel à la mobilité 2018-03 pour le recrutement d'un officier (commissaire de police) - Service Enquêtes et Recherches;

Où le rapport de Monsieur Daniel GOUKENS, Chef de Corps f.f.;

DECIDE : à l'unanimité

Article 1er

D'approuver la procédure d'appel à la mobilité 2018-03 pour le recrutement

➤ *d'un commissaire - Service Enquêtes et Recherches.*

Article 2

D'approuver la Commission de Sélection pour le commissaire - Service Enquêtes et Recherches :

➤ *Le Commissaire Divisionnaire Claude GREGOIRE, Chef de Corps;*

➤ *Le Commissaire Sylvain HELAS*

➤ *Le Commissaire Christophe LIEGEOIS, Service Interventions;*

- Monsieur Barberini demande si les agents de police font encore les sorties des écoles car à l'école de Velaine, il n'y en a pas un seul. Monsieur Goukens répond que ce n'est pas souvent car ils font d'autres tâches. Ils sont attachés au service du roulage où ils rédigent les apostilles.
- Monsieur Barberini fait le constat que suivant les statistiques du radar mobile, cela ne fait que 2 PV par jour. Monsieur Goukens répond que le service se rend une heure sur place, qu'ensuite, ils doivent transférer les données ainsi qu'effectuer le crossborder. Ils font également les campagnes Bob et le placement des smileys.


Madame Davister quitte la séance à 18h52.

Objet n°6 : Approbation du procès-verbal du 29 mars 2018 : Séance publique

Approbation à l'unanimité.

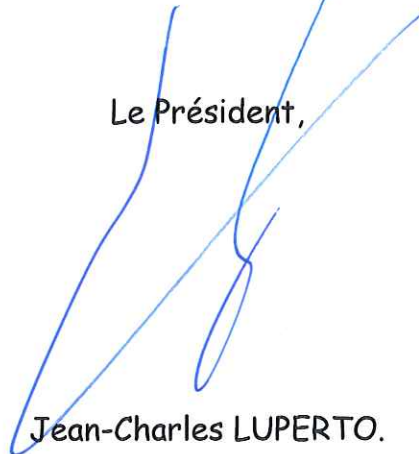
Fin de la séance publique à 18h55.

La Secrétaire de Zone,



Nathalie SACRE.

Le Président,



Jean-Charles LUPERTO.